



Meilleurs Vœux 2018

Bulletin municipal d'informations n° 12
JANVIER 2018

MINOT

*L'Eglise dans l'histoire
du village*



Avancement du projet éolien



Inventaire de la biodiversité

*Travaux à l'Agence Postale
Communale*



*La tarification incitative
des déchets*

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

TEOMi

Avec la TEOMi,
si je trie, j'ai tout compris !
mon conteneur est moins sorti,
sur ma facture j'agis.



MAIRIE DE MINOT

10, grande rue 21510 MINOT ☎ : 03-80-93-80-90
mail : mairie.minot@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 16h00 à 18h00 Jeudi : de 16h00 à 18h00

Secrétaire de Mairie : Sylvie CHEVALLIER



L'Église Saint-Pierre Saint-Paul

C'est sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire que fut construite à partir du XIII^e siècle, l'église Saint-Pierre, grâce aux dons collectés par l'évêque de Langres, dont dépendait la seigneurie de Minot depuis la fin de la domination romaine.



Consacrée le 9 octobre 1451, l'église (d'une longueur de 21,5 m et d'une largeur de 14,5 m) ne fut terminée qu'à la fin du XV^e siècle (d'autres autels seront consacrés en avril 1494) ; encore était-ce provisoire. En effet, au milieu du XVII^e siècle, la construction de la sacristie obtura une fenêtre latérale, puis, en 1693, le retable recouvrit les fenêtres du fond du chœur. Il fallut donc de grandes ouvertures au Sud pour éclairer un chœur assombri. L'édifice, fragilisé, fut alors flanqué de lourds contreforts. D'autres modifications (dont une corniche qui venait couronner des murs surélevés) vinrent transformer une grande chapelle en une véritable église dont on s'accorde à reconnaître, quand on se trouve à l'intérieur, les proportions particulièrement majestueuses (sous la clef de voûte, la hauteur est de 12,25 m) pour un simple édifice de village. Les objets qui se trouvent à l'intérieur de l'église (et notamment le retable) feront l'objet d'une prochaine notice.

En 1749, un architecte de Châtillon, Pierre Léger, vient examiner les réparations à faire sur un édifice dont la charpente menace ruine et dont le parvis est en mauvais état. M. Léger propose un nouveau parvis, surmonté d'un porche : un projet qui ressemble sur bien des points à la construction actuelle effectuée en 1787-1788 par l'architecte Guillemot.

Le 16 janvier 1791, le curé Lemer cier prononce le serment à la Constitution civile du clergé, et le 28 avril il lit en chaire la lettre de l'évêque constitutionnel du département. Dans les années 1793-1794, les profanations se succèdent, le pillage, décidé par les autorités politiques, commençant par l'argenterie emportée en décembre 1793. Une des deux cloches est descendue, sur ordre, le 14 janvier 1794 ; le 23 janvier les croix des pignons de l'église sont abattues ainsi que celle du clocher. Tous les objets de culte sont ensuite emportés à Dijon, et les statues mutilées, voire détruites (celles qui sont en bois sont brûlées). Des habitants cachent des statues qu'ils rapporteront quelques années plus tard.

Le maire de la commune de Minot, M. Bourceret, propose en mars 1794 de transformer l'église en temple de la déesse Raison et en salle de réunions. Une habitante de Minot tient le rôle de la déesse, juchée sur le maître-autel, devenu l'autel de la Patrie, où se réunissent les habitants tous les dix jours (les décades remplacent en effet les semaines). Cette nouvelle ardeur dure peu. Le 22 décembre 1794, le comité révolutionnaire de Dijon adresse une lettre aux habitants de Minot dans laquelle leur est reprochée leur tiédeur révolutionnaire.

En 1802, l'église est rendue au culte catholique. De multiples dons permettent d'acheter les objets nécessaires au rétablissement du culte.

En 1856, un architecte, M. Bernard, propose de restituer à l'église son état primitif : suppression du retable, réouverture des baies occultées. Le conseil municipal refuse. En 1866, les autels secondaires disparaissent pour laisser la place à deux autels latéraux sculptés par un tailleur de Langres. Quelques réparations sont effectuées.

L'église de Minot a fédéré, depuis sa construction, une partie des énergies des femmes et des hommes qui ont vécu sur ce territoire, au-delà des limites de la commune. Ce n'a pas été le cas des églises des autres villages. Le lien fort avec l'évêché de Langres, la reconnaissance des habitants pour ce lieu qui les avait sauvés de bien des périls (pendant les Guerres de Religion, les fenêtres basses furent murées et des aménagements apportés pour que les réfugiés puissent entreposer quelques affaires précieuses. Tout cela a conduit à un attachement très marqué entre les habitants et leur église.



Au cours des siècles, l'église recevra plusieurs legs : d'Isabelle de Vantoux, décédée le 9 octobre 1321, qui avait légué à l'église une rente annuelle et perpétuelle de dix sols ; d'un capitaine d'artillerie mort en Italie en 1705, Nicolas Goussainville, une somme de 200 livres ; de Denis Mairetet, mort le 19 janvier 1743, 300 livres ; de Madame de Thoire, née Françoise Mairetet, 300 livres qui servent à l'embellissement du maître-autel de l'église, en 1758 ; de Mme de Ségur (morte en 1901) un vitrail représentant saint Antoine de Padoue (on y voit les armes des Mignot-Bussy).

A l'intérieur de l'Eglise, une crèche de Noël a été installée par Paulette Duret



D'après l'évangile de Luc, c'est une "crèche" qui a servi de berceau à l'enfant Jésus, dans une grotte aménagée en étable comme il en existait beaucoup en Palestine à cette époque. Dès le III^e siècle, les chrétiens vénèrent une crèche dans une grotte de Bethléem, supposée être le véritable lieu de la Nativité.

Le terrain examiné à la loupe

Dans le cadre du projet éolien, et suite à une première permanence publique, les études nécessaires à la réalisation du parc ont débuté cet été. Portées par la SEML Côte-d'Or Énergies, elles sont menées sur une période d'un an minimum. Elles conduisent au dépôt, en préfecture, d'un dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'État qui décident de fournir ou non l'autorisation de construire et d'exploiter le parc.

Quelles études seront réalisées cette année ?



Études environnementales

Des bureaux d'études environnementalistes (CREXECO et MELICA) analysent l'aspect environnemental (faune, avifaune, flore...) du projet. Pour cela, des écologues se rendent sur site afin de répertorier les espèces présentes ainsi que leurs habitudes. Ces passages ont lieu sur une année complète afin de couvrir les 4 saisons et, ainsi, obtenir une vue globale sur un cycle biologique complet.

À noter que les relevés environnementaux sont poursuivis une fois le parc éolien en fonctionnement.

Études paysagères et patrimoniales

Un bureau d'études spécialisé travaille sur l'aspect paysager et patrimonial du projet. Pour cela, il commence par analyser le secteur géographique (type de paysages, monuments historiques avoisinants, points d'intérêts particuliers, ...) avant de travailler sur les configurations possibles et l'intégration du projet. Les principaux résultats de ces études sont les photomontages. Le bureau d'études effectue donc de nombreuses prises de vues depuis les villages et les points remarquables avoisinants. Elles servent à simuler la présence des éoliennes dans le paysage.

Études acoustiques

La première mission du bureau d'études consiste en la pose de micros pour une durée de plusieurs jours à certains points clés afin d'enregistrer le bruit ambiant actuel. Une fois ces enregistrements effectués, le bruit généré par les éoliennes est simulé informatiquement (pour différentes vitesses et directions de vent). Cela permet d'identifier des cas possibles de dépassements de la limite légale autorisée. La dernière étape consiste alors à proposer des solutions afin de ne pas dépasser cette limite : arrêt des éoliennes, ralentissement de la rotation, ...

À noter, ce travail fait également l'objet d'une vérification lors du fonctionnement des éoliennes.

Mesures du vent

En parallèle à toutes ces études, la SEML Côte-d'Or Énergies pose un mât de mesures au sein de la zone potentielle d'implantation (bois communaux au Lieu-dit « Lavières et Bouquet »). Ce mât, d'une hauteur de 100 mètres, a pour mission de mesurer le vent à différentes hauteurs et sur une année complète au minimum. Ces mesures permettent de caractériser le vent sur cette zone, et enfin de valider que le gisement est suffisant pour assurer la rentabilité du parc éolien. Il permet également l'observation des chauves-souris. Sa mission débutera en avril.

La SEML Côte-d'Or Énergies organisera des permanences publiques afin de tenir les habitants informés des résultats de ces études et de l'avancée du projet.

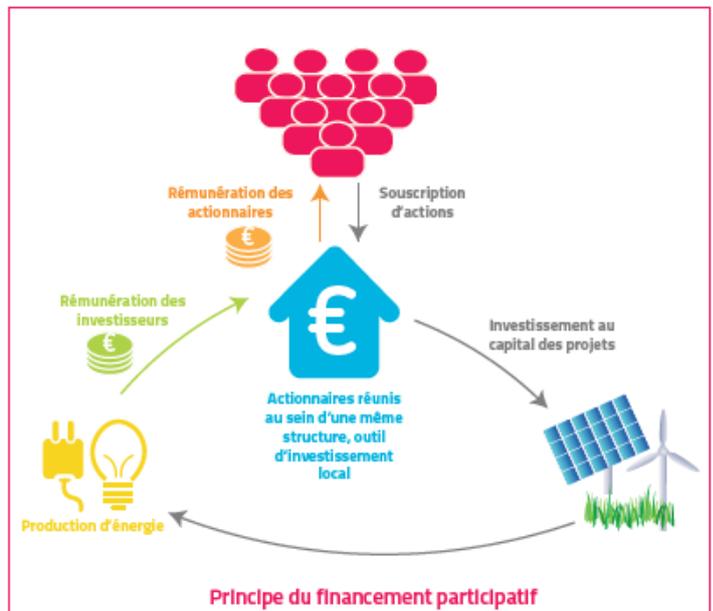
Les résultats des études seront également présentés dans les prochaines gazettes communales.

Et si vous deveniez actionnaire de ce projet ?

La SEML Côte-d'Or Énergies souhaite proposer aux habitants de prendre part au projet. Ainsi, toute personne de Minot et des environs pourra participer au capital du projet et ainsi en devenir un acteur. C'est le principe du financement participatif.

En tant qu'actionnaire, outre l'aspect financier attractif et le fait de donner du sens à votre épargne, vous serez également informés de la vie du projet (chiffres de production, rapport annuel...) et pourrez prendre part aux décisions liés au projet.

La SEML Côte-d'Or Énergies organisera plusieurs réunions tout au long du projet pour les habitants intéressés.



*Participez dès à présent en trouvant le nom
du futur parc éolien !*

Un projet éolien, c'est d'abord un projet de territoire. La SEML Côte-d'Or Énergies propose donc aux habitants de Minot de choisir l'appellation du futur parc éolien.

Vous pouvez donc transmettre vos suggestions directement en mairie **jusqu'à 31 mars 2018**.

La commune choisira parmi les propositions transmises. À vos idées !

Qui est la SEML Côte-d'Or Énergies ?

La SEML Côte-d'Or Énergies est le développeur-investisseur de ce projet.

Il s'agit d'une Société d'Économie Mixte Locale alliant actionariat public local (obligatoirement majoritaire) et actionariat privé. Les décisions sont ainsi prises en majorité par des élus locaux.

La SEML Côte-d'Or Énergies développe les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique et méthanisation) sur le territoire Côte-d'Orien. Tout en permettant une gouvernance des projets par les territoires, elle redistribue une majeure partie de ses bénéfices au niveau local et au service de projets énergétiques portés par les collectivités (rénovation de bâtiments publics, nouvelles productions renouvelables, ...).

Plus d'informations en mairie ou en contactant la SEML Côte-d'Or Énergies :

Mathieu Julien - direction@cotedor-energies.fr - 03 80 50 99 29

Réalisation d'un inventaire de la biodiversité sur notre commune



La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Côte-d'Or est une association loi 1901 à but non lucratif dont l'objet est « d'agir en Côte-d'Or pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation ».

Personne n'est insensible à la présence des oiseaux dans son propre environnement. Si en Côte-d'Or, 323 espèces d'oiseaux ont été observées, 70 mammifères, 17 amphibiens, 13 reptiles. Combien d'entre elles fréquentent notre commune ? Quelles sont les plus rares ? Comment réussir à les distinguer ? Quelles sont les zones les plus remarquables de notre territoire ?

En 2014, la LPO Côte-d'Or a initié un projet d'inventaire de la faune vertébrée : Inventaire de la biodiversité communale. Engagée dans une démarche de proximité et dans un souci de valorisation du patrimoine naturel des communes rurales, la LPO Côte-d'Or se met gratuitement à disposition des villages de moins de mille habitants pour leur apprendre à connaître les espèces et la nature qui les entourent.



Moineau domestique



Pinson des arbres



Verdier d'Europe



Chardonneret élégant

Récemment le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour participer à ce protocole qui va s'échelonner sur près d'un an.

La collaboration avec les habitants est un facteur indispensable à la réussite de ce projet qui se déroule en plusieurs étapes :

- **Présentation du projet lors d'une réunion publique** : Après présentation du projet et de quelques espèces d'ores et déjà connues sur notre territoire, la LPO propose un temps d'échange avec les habitants afin d'identifier les attentes. Cette première réunion sera également le moment où la LPO nous sollicitera pour trouver des participants aux inventaires à conduire.
- **Réalisation des inventaires** : Au moins un ornithologue professionnel parcourra la commune afin de dresser un inventaire de la biodiversité et des oiseaux en particulier. Environ trois journées seront consacrées à ces inventaires scientifiques.
- **Animations pédagogiques** : En moyenne deux animations sont proposées aux habitants. Elles peuvent prendre la forme de sorties de découverte des oiseaux et de la nature, d'ateliers (fabrication nichoirs, décortication de pelotes, etc.) ou de formation/découverte de notre base de données naturaliste en ligne « Visionature ».
- **Restitution en réunion publique** : Une réunion établira le bilan des connaissances acquises lors de cette enquête participative. La LPO remettra une plaquette illustrée sur la biodiversité de notre commune où figureront notamment les espèces et une carte commentée des richesses de notre territoire communal.
- **Proposition d'actions concrètes** : Des propositions d'actions concrètes pour favoriser la biodiversité seront présentées aux habitants.

Travaux à l'Agence Postale Communale

Depuis le 4 janvier, des travaux de réhabilitation et de modernisation sont en-cours à l'Agence Postale.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Les aménagements permettront également de :

- Répondre aux normes en vigueur concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Mettre en place un service supplémentaire pour la population, une bibliothèque municipale.

Durant les travaux, pour assurer la continuité des services, Maud Lachouette sera à l'Agence Postale de Salives située au Syndicat d'Initiative, rue du Moulin :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30.

Le mardi, Maud tiendra une permanence à la Mairie de Minot de 8h30 à 11h30.



Pendant la durée des travaux, les clients ayant des lettres recommandées ou colis en instance à retirer devront se rendre à l'Agence Postale d'Aignay-le-Duc, située dans le bâtiment de la Mairie, ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00.

La factrice se tient également à votre disposition pour l'affranchissement de vos plis, colis, mais également pour les opérations financières (retraits si vous possédez un carnet de chèques et versements possibles, dans la limite de 150 € par opération, prévoir un délai d'environ 72 heures).



Le courrier déposé dans l'une des deux boîtes aux lettres de la commune sera toujours relevé aux heures habituelles.

Réouverture de l'agence prévue le 6 février 2018.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS

FINANCEMENT DU SERVICE

À partir du 1^{er} janvier 2018, la TEOM devient la TEOM incitative

Elle concerne les propriétés soumises au 1^{er} janvier de l'année à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que les propriétés pour lesquelles vous bénéficiez d'une exonération temporaire de taxe foncière.



Qu'est-ce que la TEOMI ?

La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est un nouvel outil de financement du service public d'élimination des déchets ménagers qui découle de la loi Grenelle (loi du 3 août 2009).

Par délibération du Conseil Communautaire, les élus ont majoritairement voté pour remplacer la taxe actuelle par la taxe incitative à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce n'est pas une taxe supplémentaire mais un mode de calcul différent qui permet à chacun d'agir sur une partie de sa facture en fonction de sa production de déchets.

La collecte par des camions équipés d'un système informatique embarqué permet de lire la puce intégrée au bac noir et d'enregistrer le nombre de vidages (des levées) et leurs dates. Seuls les bacs pucés levés sont comptabilisés.

La TEOMI apparaît sur la feuille d'imposition de la taxe foncière du propriétaire du local (comme la TEOM actuellement), avec une année de décalage.

Ainsi, je payerai en 2019 en fonction de mon nombre de levées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Calcul

La TEOMI est composée d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe

Elle finance le coût de mise en œuvre du service. Comme en TEOM « classique » actuelle, elle est calculée sur les bases foncières locatives du local concerné.

La part variable dite incitative

Elle repose sur le volume du bac noir et je peux la maîtriser en fonction du nombre de sorties de celui-ci. J'ai intérêt à le sortir moins souvent mais mieux rempli (chaque début d'année les élus votent, au moment du budget, le prix du litre).

La tarification des levées sera communiquée par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au cours du premier trimestre 2018.